



Assemblée générale

Distr.  
LIMITEE

A/C.3/43/L.22  
1er novembre 1988  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session  
TROISIEME COMMISSION  
Point 93 de l'ordre du jour

PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
A/C.3/43/L.19

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153  
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

A. Demandes formulées dans le projet de résolution

1. Au paragraphe 10 du projet de résolution A/C.3/43/L.19, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général de fournir les ressources nécessaires aux préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, y compris les réunions régionales préparatoires, et de veiller à ce que le Service de prévention du crime et de justice pénale dispose d'effectifs qui lui permettent de faire face à ses responsabilités et de s'acquitter des tâches nécessaires.

B. Corrélation entre la demande formulée et le programme de travail approuvé

2. Les activités proposées dans le projet de résolution relèveraient du sous-programme 9 (Politique de prévention du crime dans le contexte du développement) du programme 1 (Questions de développement social à l'échelle mondiale) du chapitre 21, dont la stratégie est exposée au paragraphe 21.46 du plan à moyen terme pour la période 1984-1989, tel qu'il a été prolongé jusqu'à fin 1991.

3. Ces activités relèvent du sous-programme 9 (Politique de prévention du crime dans le contexte du développement et lutte contre le crime sous toutes ses formes et dimensions, qu'il soit international ou transnational) du programme 5 (Questions de développement social à l'échelle mondiale) du chapitre 6 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1988-1989. L'élément de programme pertinent est l'élément 9.1 (Préparatifs généraux des congrès des Nations Unies

pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et des sessions du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, et services destinés à ces congrès et aux sessions de ce comité), dont le produit i) concerne les services fonctionnels nécessaires pour les réunions préparatoires (neuf au maximum) du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants.

C. Activités prévues pour donner suite à la demande formulée

4. Durant la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, des ressources pour les préparatifs du huitième Congrès ont été demandées dans le rapport du Secrétaire général relatif aux montants estimatifs révisés comme suite aux décisions prises par le Conseil économique et social à ses première et seconde sessions ordinaires de 1987 <sup>1</sup>/ . Dans ce document, des ressources étaient demandées pour les réunions préparatoires régionales, pour les réunions préparatoires interrégionales d'experts, pour le renforcement temporaire du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et pour le programme d'information concernant le Congrès. S'agissant des réunions préparatoires régionales, on a prévu les frais de voyage et les indemnités de subsistance d'un représentant du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance et d'un représentant de chacun des pays les moins avancés de la région, ainsi que le coût de la participation de deux administrateurs du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires, le montant estimatif total des dépenses correspondantes s'élevant à 121 500 dollars. Ce montant a ultérieurement été approuvé par l'Assemblée à sa quarante-deuxième session.

5. Dans la résolution 42/59, le Secrétaire général était, entre autres, prié de prendre des mesures immédiatement pour assurer avec économie le bon déroulement des préparatifs du huitième Congrès et, notamment, de nommer rapidement le secrétaire général du Congrès. Le Secrétaire général a ultérieurement procédé à la nomination du secrétaire général du Congrès. Compte tenu de cette nomination ainsi que de la demande formulée au paragraphe 10 du projet de résolution A/C.3/43/L.19, il est proposé de prévoir également les frais de voyage et l'indemnité de subsistance du secrétaire général du Congrès pour lui permettre de participer aux réunions préparatoires régionales.

D. Modifications à apporter au programme de travail approuvé pour 1988-1989

6. Il n'y aurait aucune modification à apporter au programme de travail approuvé pour 1988-1989.

E. Dépenses additionnelles calculées sur la base du coût intégral

7. Le montant estimatif des dépenses à prévoir pour mener à bien les activités demandées au paragraphe 10 du projet de résolution A/C.3/43/L.19 s'établit comme suit :

Dollars

Frais de voyage et indemnité de subsistance (cinq jours au total) du secrétaire général du Congrès pour chacune des cinq réunions préparatoires régionales :

Commission économique pour l'Afrique	3 300
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	4 000
Commission économique pour l'Europe	1 400
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	3 900
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	<u>3 600</u>
Total	<u><u>16 200</u></u>

F. Possibilité de financement

8. Etant donné qu'il n'existe aucune possibilité de financer autrement le coût des activités susmentionnées, l'ouverture d'un crédit additionnel de 16 200 dollars serait nécessaire à la partie B (Conférences spéciales) du chapitre 4 du budget-programme de l'exercice biennal 1988-1989.

Note

1/ A/C.5/42/16.

-----